

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

Séance du 27 JUN 2024

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

**Délibération n°2024-015**

COMMUNE DE STEENE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt – sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Raymond DEVOS, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	12
Date de	
Convocation	Affichage
21/06/24	21/06/24

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STEENE**

**Présents :**

MM. Alain DAVROUX, DENOYELLE Benjamin, Maryse DEVROË, Frédéric SAUVAGE, Nathalie DECLERCK, Patricia DOUAY, Estelle ACHTE, Samuel DEGEZELLE, Emeline OBERT, Marianne DRIEUX, Jean-Marie ROMMELAERE, J.F. REBIER

**Procurations :** Jean-François LAMS donne pouvoir à Maryse DEVROË

**Excusé :** Marie-Andrée MAHIEUX

**Absent :** Tanguy HERREMAN

**Secrétaire de Séance :** Samuel DEGEZELLE

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRES (CCHF)**

Monsieur le Maire expose que la commune de Steene dispose d'un contrat avec la CCHF, pour la réalisation de travaux de raclage relatif à la viabilité hivernale sur les voies communales. Ce contrat ayant pris fin le 30 avril 2024, une nouvelle convention de déneigement avec la CCHF est proposée pour une période de trois saisons hivernales, à savoir les saisons 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027.

Elle entrera en vigueur à compter de sa signature et ce jusqu'au 30 avril 2027.

En qualité de gestionnaire compétent en matière de voirie, la Communauté de Communes des Hauts de Flandres supporte les dépenses liées aux opérations de déneigement et donc indemnise les intervenants.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, la nouvelle convention de déneigement pour la période 2024/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- D'AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CCHF RELATIVE A LA REALISATION DE DENEIGEMENT SUR LES VOIES COMMUNALES DE STEENE POUR LA PERIODE 2024/2027.

<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture

Le

et publication,  
le

ou notification  
du



Le Maire,

Alain DAVROUX

Le secrétaire de séance

Samuel DEGEZELLE